



Ministère du Tourisme

Dossier de Presse

La relance du Tourisme en Côte d'Ivoire





Le développement du tourisme en Côte d'Ivoire est une ambition du gouvernement ivoirien.

Le potentiel dont le pays dispose milite en faveur de cela. La parfaite connaissance de ce dit potentiel est une condition sine qua non pour favoriser la promotion efficace du tourisme en Côte d'Ivoire et le gouvernement n'est pas sans savoir la part importante que les relais d'opinion y prennent.

L'adoption d'un document de la politique général qui fixe un cadre institutionnel opérationnel, devrait favoriser l'amélioration des performances et le développement du secteur touristique.

La Côte d'Ivoire est riche, mystérieuse et rayonnante, Il revient à nous, Ivoiriens de le revendiquer.



Une offre touristique diversifiée





Une offre touristique diversifiée

Actuellement, la Côte d'Ivoire compte 1580 hôtels pour une capacité globale de 19 855 chambres. Elle offre plusieurs formes de tourisme à savoir :

- **Le tourisme thématique ou culturel** : la diversité ethnique de la Côte d'Ivoire est une source de richesse culturelle. Le tourisme thématique ou culturel est motivé par l'existence d'infrastructures culturelles (musées, écoles de danses ou centre artistiques, centre culturels, de manifestations culturelles et de circuits de tourisme culturel ;
- **Le tourisme d'affaires et de congrès** : il est motivé par l'existence d'infrastructures de conférences et d'opportunités d'affaires ; il combine les composantes classiques du tourisme (hébergement, restauration, transport) avec une activité économique pour une entreprise. La Côte d'Ivoire dispose de structures permettant le tourisme d'affaires telles que des salles de congrès, de conférences, des hôtels spécifiquement dédiés aux conférences, conventions, séminaires, etc...
- **Le tourisme de loisir et de divertissement** : différents espaces de divertissement existent en Côte d'Ivoire et particulièrement à Abidjan et Gagnoa ;
- **Le tourisme sportif** : le parcours de golf situé à l'hôtel du golf a longtemps constitué un vecteur du tourisme sportif. La Côte d'Ivoire offre des opportunités pour la pêche au large de ses côtes, notamment dans le sud-ouest ;
- **Le tourisme gastronomique** : les maquis, les restaurants de spécialités ivoiriennes sont très prisés (ils vont des plus simples aux plus sophistiqués) et existent sur toutes l'étendue du territoire.



Une nouvelle dynamique





La mission générale est de faire de l'industrie touristique un facteur de cohésion sociale et un moteur de développement économique et social. De façon spécifique, la politique vise à :

- **Améliorer l'environnement du secteur du tourisme**
- **Améliore l'offre de services du secteur du tourisme**
- **Promouvoir le tourisme**

Objectif 1 : **DES MESURES POUR AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR**

A travers les différentes réformes du secteur (Conseil des ministres du 14/11/2013, Conseil des ministres du 11/12/2013 et Conseil des ministres du 08/01/2014).

Le Gouvernement entend améliorer les performances du secteur par :

- Le renforcement de la réglementation du secteur
- La garantie d'une meilleure qualité de service
- L'instauration d'une meilleure visibilité des touristes sur la qualité des prestations effectuées et, doter le secteur de moyens suffisants pour sa relance.

Ces reformes contribueront à :

- La promotion et l'amélioration de l'environnement et de l'offre des services touristiques
- La création de conditions favorables au développement du secteur
- La création d'emplois jeunes
- La préservation du patrimoine environnemental et culturel



Objectif 2 : UN CADRE PROPICE AUX INVESTISSEMENTS

Le projet de loi portant code du tourisme vise à assainir le secteur touristique par le renforcement de la réglementation.

L'Etat se donne aussi les moyens à travers la nouvelle organisation de Côte d'Ivoire Tourisme de faire la promotion de la « Destination Côte d'Ivoire ».

Tous ces facteurs visent à rassurer et inciter les investisseurs car, le Gouvernement entend faire du tourisme un maillon essentiel de l'économie de services avec des conditions favorables au développement du secteur. Cela, pour aboutir à un accroissement significatif du nombre de touristes internationaux et inciter les Ivoiriens à découvrir leur pays et ses différents attraits.

Objectif 3 : LA CÔTE D'IVOIRE UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE PREMIER CHOIX

Les différentes crises qu'a traversées la Côte d'Ivoire ont contribué à faire baisser l'activité touristique en Côte d'Ivoire et à ternir l'image du pays. Depuis son avènement au pouvoir, le Président de la République à travers des actes et des décisions, s'attèle à instaurer un climat de paix et de sécurité afin de favoriser la reprise de la vie économique.

A présent qu'un climat de sécurité à été instauré, il convient d'informer les touristes qu'ils peuvent venir en toute quiétude en Côte d'Ivoire. Ils trouveront le dispositif nécessaire pour avoir un agréable séjour et mener à bien leurs activités.

L'image de la Côte d'Ivoire est à reconstruire, à travers les décisions prises en conseil des ministres, plus précisément le décret déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement Public à caractère industriel et commercial Côte d'Ivoire Tourisme, le Gouvernement se donne les moyens d'atteindre cet objectif et de redonner vie à la « Destination Côte d'Ivoire ».



La présente politique s'étend sur un temps couvrant une période de neuf ans (2012 – 2020). Sa mise en œuvre est basée sur une programmation réaliste et à moyen terme, qui tient compte des spécificités du secteur et de l'implication des acteurs concernés. Déclinée en actions, elle est fondée sur la ferme volonté de faire du tourisme un moteur de croissance économique à travers le développement de services compétitifs et un facteur de renforcement de la paix et de l'intégration.



Annexes





LEXIQUE DU TOURISME

Tourisme balnéaire : relatif au tourisme du bord de mer. la côte d'Ivoire compte 520 km de côtes bordant l'océan Atlantique : plages de sable fin, cocotiers, criques, falaises, lagunes permettant la baignade, surf, pêche sportives, sports nautiques, voile. Les villes de Grand Bassam, Assinie ou Sassandra sont les principales destinations touristiques balnéaires. En outre, les villes telles que San Pedro avec la somptueuse plage de Monogaga et Grand-béréby qui doit sa popularité à la sublime baie nommée "la baie des sirènes".

L'Ecotourisme ou tourisme vert : il est centrée sur la découverte de la nature. Le pays compte de nombreux parcs nationaux et près de 300 réserves naturelles qui offre une large variété de faune et de paysages du Nord au Sud. Depuis 1996, le gouvernement ivoirien encadre un projet de protection des zones sauvage en Côte d'Ivoire. Cependant, leur caractère sacré rend leur développement et leur mise à disposition du grand public très délicat.

Tourisme traditionnel et religieux : Un tourisme traditionnel qui peut facilement se compléter avec un tourisme culturel. La population ivoirienne est une mosaïque de plus de soixante ethnies représentant autant de croyances, langues, traditions et artisanats. A Yamoussoukro se trouve la basilique Notre Dame de la Paix, dont le Dôme est plus grand que celui de la basilique Saint Pierre de Rome. Le nord du pays, à majorité musulmane, compte de nombreuses mosquées.

Le Tourisme d'Affaires : il combine les composantes classiques du tourisme (hébergement, restauration, transport) avec une activité économique pour une entreprise. La Côte d'Ivoire dispose de structures permettant le tourisme d'affaires telles que des salles de congrès, de conférences, des hôtels spécifiquement dédiés aux conférences, conventions, séminaires, etc...

Le Tourisme Interne : le Tourisme interne est le fait des déplacements à caractère touristique des résidents dans les limites du pays dans lequel ils résident. Les motifs du tourisme interne se présentent comme suit :

- Les périodes de congés annuels ;
- Les week ends (prolongés) ;
- L'organisation de funérailles : elles offrent des occasions de déplacement de nombreuses personnes vers les villes et villages ;
- Les périodes de récolte de matières premières (cacao, café, noix de cajou) sont aussi les moments de traite pour les opérateurs touristiques des zones concernées ;
- Les festivités liées aux pratiques sociales (fête de générations, fête des ignames, mariage, fête de pâques, etc.).

Le Tourisme International : le tourisme international se caractérise par des flux en provenance d'Europe et d'Afrique. Face aux variations de la conjoncture économique nationale, les retombées économiques du tourisme international en Côte d'Ivoire sont plus volatiles que celles du tourisme interne.

Les touristes accueillis en Côte d'Ivoire sont pour la plupart d'origine africaine (69%), avec une prédominance de l'Afrique de l'ouest qui représente 42% du flux. La part de l'Europe et celle de l'Amérique n'en sont pas moins importantes. Le tourisme ivoirien se caractérise par un tourisme de congrès et d'affaires. Ce motif figure au premier rang des raisons de voyage des touristes internationaux en Côte d'Ivoire, soit 40%, suivi des motifs liés aux visites de familles (26%) et du tourisme de vacances, loisir et culture (20%). Les touristes à destination de la Côte d'Ivoire sont de la tranche d'âge des 40-50 ans et appartiennent aux classes moyennes et supérieures (cadres, enseignants, professions libérales, chefs d'entreprises.). Ils viennent en couple, pendant l'hiver pour une durée moyenne de séjour supérieure à sept jours.



LES PARCS ET RÉSERVES NATURELLES

En Côte d'Ivoire, on dénombre huit parcs nationaux et près de 300 réserves naturelles de plusieurs types dont quinze réserves botaniques. Six zones protégées sont inscrites à la convention de Ramsar, trois le sont au patrimoine mondial de l'UNESCO et deux sont des réserves de biosphère.

Au nombre des aires protégées on compte :

- **Le parc national de la Comoé** crée en 1968, il a une superficie de 1 149 450 hectares et se trouve à Bonoua
- **Le parc national de Tai** crée en 1972, il a une superficie de 350 000 hectares et se trouve à Soubré
- **Le parc national de la Marahoué** crée en 1968, il s'étend sur 101 000 hectares, il se trouve à Bouaflé
- **Le parc national du Mont Péko** crée en 1968, il s'étend sur 34.000 hectares, il est situé à Biankouma
- **Le parc national d'Azagny** crée en 1981, il couvre 14 400 hectares et est situé au bord de l'océan, à l'embouchure du Bandama
- **Le parc national du Banco** crée en 1953, il s'étend sur 3.200 hectares il se trouve à Abidjan
- **Le parc national du Mont Sangbé**, crée en 1976, il a une superficie de 95 000 hectares et se trouve à Man
- **Le parc national des îles Ehotilé**, un parc marin crée en 1974, il a une superficie estimée à 550 hectares il est situé sur la lagune Aby, à l'est d'Abidjan
- **La réserve de Dalhia Fleur** créée en 2007, elle couvre 176 hectares situés en forêt claire dans la région d'Abidjan
- **La réserve de faune d'Abokouamékro** créée en 1993, elle a une superficie de 20 430 hectares et se trouve dans la région de Yamoussoukro
- **La réserve de faune du haut Bandama**, créée en 1973, elle a une superficie de 123 000 hectares, elle est située à Katiola
- **La réserve scientifique de Lamto**, créée en 1960, elle couvre 2 585 hectares elle se trouve à Toumodi
- **La réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba**, créée en 1944, elle couvre 5 000 hectares, elle est située à Danané.

 **LES INFRASTRUCTURES**

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a mis très tôt l'accent sur le développement et la modernisation de l'agriculture, des routes et des transports. D'importantes infrastructures ont donc été construites dans les secteurs du transport routier, ferroviaires, fluvial et aérien. Le transport en Côte d'Ivoire est un domaine où le pays s'est illustré. Les infrastructures de transports y sont largement plus développées que dans les autres pays de l'Afrique de l'ouest, malgré une crise qui a empêché leur entretien régulier ou leur développement.

Les infrastructures routières

En 2000, le réseau routier total de la Côte d'Ivoire s'étendait sur 85.000 Km dont 75 500 de routes en terre, 6 500km de routes bitumées, et 150 km d'autoroutes. Il sert au trafic national et international avec les pays voisins (Ghana, Libéria, Mali, Burkina Faso, Niger). Des travaux d'entretien, de réfection et d'extension des routes sont en cours depuis mi-2011 (l'autoroute du Nord, la voie express Abidjan – Grand Bassam, etc).

Les infrastructures ferroviaires

Une voie ferrée, longue de 1156 km, reliant Abidjan à Ouagadougou. En 2005, malgré l'impact négatif de la crise sur ce secteur, le transport a généré des recettes de 16,309 milliards de francs CFA pour les marchandises et 3,837 milliard de francs CFA pour les personnes.

Les infrastructures Portuaires

Les ports d'Abidjan et de San Pedro ne sont rivaux que par celui de Durban (Afrique du Sud). Ils comptent des équipements modernes qui permettent notamment d'approvisionner l'ensemble des pays enclavés de la région. Le port d'Abidjan (la zone portuaire) s'étend sur 770 hectares et abrite 60% des industries du pays. C'est le premier port thonier d'Afrique. Il dispose de trente-trois postes à quai sur environ six kilomètres de quai, d'une capacité d'accueil de soixante navires en opérations commerciales avec de nombreux postes spécialisés, d'un terminal à conteneurs avec quatre postes à quai, et trois portiques lourds à conteneurs. Un projet d'extension du port de San Pedro, quant à lui dispose de deux quais de 736 m de long, dont 155 m de quai sud avec, à l'arrière, un magasin cale de 4000m². Une extension du port de San Pedro est également envisagée au nord du port actuel afin de lui permettre d'affirmer sa vocation industrielle.

Les infrastructures aéroportuaires

La Côte d'Ivoire possède trois aéroports internationaux situés à Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké. Quatorze autres villes du pays possèdent des aérodromes dont les principaux sont ceux de Daloa, Korhogo, Man, Odienné et San Pedro. L'aéroport Félix Houphouët Boigny assure 90% du trafic et réalise plus de 95% des recettes du secteur. Sa gestion est devenue privée, après la signature d'un contrat avec Aéria, société créée en association avec la chambre de Commerce de Marseille.

Les infrastructures de télécommunications

Un réseau de télécommunication couvre l'essentiel des agglomérations du pays. La Côte d'Ivoire dispose d'infrastructures de télécommunication qui couvrent l'ensemble du territoire national. Le réseau de téléphone fixe atteint l'ensemble des localités du pays. Le réseau est de bonne qualité et en perpétuelle amélioration. Le réseau mobile est exploité aujourd'hui par des opérateurs privés. Le système internet qui est très récent couvre la plupart des grandes agglomérations avec un débit en constante amélioration.

Le plateau sanitaire

La Côte d'Ivoire dispose d'un important réseau d'infrastructures sanitaires couvrant tout le territoire national. Le secteur public organisé de façon pyramidale comprend :

Au niveau primaire : des centres de santé répartis dans tout le pays et disposant de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes

Au niveau secondaire : des hôpitaux généraux dans chaque département, ils sont dotés de services spécialisés et d'un plateau technique (radiologie, bloc opératoire, laboratoire, etc.)

Au niveau tertiaire, huit Centres Hospitaliers Régionaux, quatre centres Hospitaliers Universitaires, un institut de cardiologie, deux centres d'Hémodialyse et un (OI) Centre des Grands brûlés (structure de référence au niveau sous régional) dispensant des soins dans les disciplines citées plus haut ainsi que des soins spécialisés. Il faut noter également mentionner le service du SAMU dont les prestations de qualité, liées en particulier à la prise en charge systématique de certains patients vers des centres de référence (évacuation sanitaire) couvrent l'ensemble du territoire.

La nouvelle pharmacie de la santé publique, chargée de la gestion des médicaments dispose d'antennes réparties dans tout le pays.

Le secteur médical privé comporte des structures de soins performantes, telles que la Polyclinique internationale Sainte Anne Marie de renommée internationale, des laboratoires, pharmacie et centre d'imagerie médicales dotés d'équipements de pointe, fournissent des prestations de qualité. Par ailleurs, ces structures ont des partenariats avec la plupart des compagnies d'assurance internationale, ce qui permet une prise en charge rapide des patients assurés.

LA COTE D'IVOIRE EN 7 CIRCUITS

Les produits offerts par les professionnels concernent des circuits diversifiés et complémentaires :

- **Le circuit des danses traditionnelles** : Gagnoa, Daloa, Bouaflés, danses Dida et Bété, le Sabré à Issia, Le circuit du poro : Korhogo, Boundiali, Ferké Kong, Katiola.
- **Le circuit des masques** : Daloa, Man, Odiéné, Boundiali, Korhogo, Bouaké la fête des masques à Guiglo, Danané. Les vieux villages de Biankouma et Gouesso, Bouaflé (la sortie des masques Zaouli).
- **Le pays Baoulé** : Au pied du mont Rombo-boka subsistent encore les puits d'où venaient l'or qui a permis la prospérité des Baoulés et favorisé l'essor d'un artisanat très raffiné : batik, poids Akan, statuettes de fécondité et masque en bois sculptés, bijoux, en or. Yamoussoukro, village du Président Houphouët-Boigny est un pari architectural d'avant-garde : marbre rose de l'hôtel Président qui domine l'un des plus beaux parcours de golf du monde ; grandes écoles aux lignes futuristes.
- **La basilique Notre Dame de la Paix** : superbe à couper le souffle, C'est une première mondiale de par les technologies utilisées, ses immenses vitraux à l'ancienne. Notre Dame de la Paix est un haut lieu de foi et du tourisme ivoirien.



- **Le pays sénoufo** : C'est la région de l'harmonie réglée par le Poro. Hors de l'enceinte du bois sacré, c'est l'apparition de masques extraordinaires, effrayants ou facétieux mais toujours insolites, accompagnée du son mélodieux des balafons. Mondialement renommé, l'artisanat Sénoufo est riche de ses toiles peintes de Korhogo, de ses masques polychromes et de ses poteries.
- **Le pays Yacouba Man-Touba –Abidjan** : A l'Ouest, dans la douceur du climat montagneux, c'est le pays des Yacouba ou des Dan, la ville des 18 montagnes repose dans un écrin de verdure et de cascades, avec de fabuleux ponts de lianes dont la réalisation reste encore inexplicée. On trouve la fascinante secte du Gor avec ses grands initiés qui ont le pouvoir de se rendre invisibles ou de se métamorphoser en léopard, les hommes masqués qui virevoltent sur d'immenses échasses. Les fillettes parées de cauris qui s'élancent gracieusement sur les poignards tendus par des danseurs ...Pagnes tissés, vanneries, sculptures sur bois, masques Dan, pour collectionneurs avertis, sont les principales productions artisanales du pays Yacouba.
- **Le royaume Agni** : Abengourou, Zaranou (première capitale du royaume Agni), Tanguelan (découverte de l'école de féticheuses la plus renommée du royaume Agni), vous vous régalerez d'une danse des initiés. Les artisans Agni réalisent des tapisseries stylisées (Abengourou), des statuettes, des pagnes richement tissés.





RECAPITULONS LES REFORMES

Conseil des Ministres du 14 - 11 - 2013

Le conseil a adopté une Communication relative à la présentation de la politique générale du tourisme et un projet de loi portant code du tourisme.

Le plan Gouvernemental du tourisme s'inscrit dans la dynamique d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Il fixe le cadre institutionnel opérationnel dans lequel devrait s'inscrire toutes les actions de développement et de promotion du secteur.

Le gouvernement entend ainsi faire du tourisme un secteur majeur de développement économique et social par la promotion et l'amélioration de l'environnement et de l'offre des services touristiques.

Conseil des Ministres du 11 - 12 - 2013

Décret portant institution et perception de frais sur les actes et services liés aux activités du tourisme.

Ce décret institue des frais sur les actes délivrés et sur les services fournis dans le cadre des activités touristiques. Ces ressources mobilisées serviront notamment à effectuer des visites techniques de terrain, à garantir le fonctionnement des commissions de délivrance d'agrément, à confectionner et à poser des panneaux de classement ainsi qu'à assurer l'inspection des établissements touristiques.

Conseil des Ministres du 08 - 01 - 2014

Décret déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement Public à caractère industriel et commercial CI Tourisme.

Le Gouvernement engage, à travers ce décret, une réforme véritable du secteur du tourisme en Côte d'Ivoire, en le dotant d'un cadre institutionnel adéquat et de moyens suffisants pour accompagner son développement.

La nouvelle organisation de Côte d'Ivoire tourisme vise à inciter les populations à la pratique du tourisme, à favoriser la création d'emploi jeunes ainsi qu'à préserver le patrimoine environnemental et culturel à travers la promotion de la « destination Côte d'Ivoire ».



01 BP 12243 Abidjan 01
1er étage, Esc A, Im. Front Lagunaire
Tél. : (225) 20 31 28 28
Fax : (225) 20 33 29 59
info@cicg.gouv.ci - www.gouv.ci